Plan Local d'Urbanisme

SAINT ANDRE DE CORCY (Ain)

2BR SCP Bernard - Rabet - Bouchet
Architecture - Urbanisme - Paysage

SAINT ANDRE DE CORCY

DOSSIER D'APPROBATION DU P.L.U

Plan de zonage général - Echelle 1/7 000ième

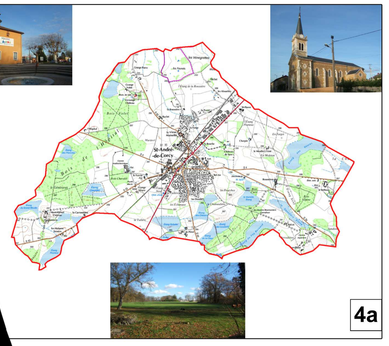

4a

*Vu pour être annexé à la délibération

Le Maire

Révision du POS en PLU prescrite le 11 janvier 2010
PADD mis en débat le 30 avril 2013
Projet de PLU arrêté le 15 juillet 2013
PLU approuvé le 10 mars 2014

Agence 2BR (architectes, urbanistes, paysagistes) - 352 allée de la Sauvegarde - 69009 LYON - Tel : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 04 62 - Email : agence.lyon@2br.fr

LEGENDE :

U ZONES URBAINES

- UA — Zone urbaine de centralité
- UB — Zone urbaine mixte à dominante résidentielle
  - UBr — Zone urbaine mixte de la maison de retraite
  - UBa — Zone urbaine où l'assainissement autonome est autorisé
  - UBh — Zone urbaine mixte où la hauteur est différente
- UE — Zone urbaine dédiée aux équipements publics et aux activités économiques et aux stationnements
  - UEc — Zone d'équipements commerciaux
  - UEd — Zone d'équipements publics vouée à la déchetterie
  - UEg — Zone d'équipements publics vouée à la gendarmerie
- UX — Zone d'activités industrielles

AU ZONES D'URBANISATION FUTURE

- 1AU — Zone d'urbanisation future à court et moyen termes
- 2AU — Zone d'urbanisation future à long terme
- 2AUX — Zone d'urbanisation future à long terme pour les activités industrielles

A ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- Ah — Zone agricole de hameaux (habitat diffus)
- As — Zone agricole stricte (aucune construction n'est autorisée)

N ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N — Zone naturelle et forestière
- Ne — Zone naturelle et forestière des étangs
- Nh — Zone Naturelle de hameaux (habitat diffus)
- Ni — Zone Naturelle de réhabilitation des bâtis existants

TRAMES SPECIFIQUES

- Emplacements réservés (L.123-1-5 8° Code de l'Urbanisme)
- Servitude de mixité sociale (L.123-1-5 16° Code de l'Urbanisme) 20%
- Espaces Boisés Classés (L.130-1 Code de l'Urbanisme)
- Alignements d'arbres à conserver au titre du L 123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
- Bâtis à protéger au titre du L 123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
- Murs à protéger au titre du L 123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
- Linéaires commerciaux et de services à conserver au titre du L 123-1-5-7° bis du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS D'INFORMATION DIVERS

- Etangs
- Natura 2000
- Projet de contournement
- AC1: Servitudes de protection des monuments historiques : périmètre de protection
- Distances d'isolement conservatoires Z1 induisant des prescriptions réglementaires d'urbanisme
- Distances d'isolement conservatoires Z2 induisant des prescriptions réglementaires d'urbanisme
- Risques technologiques liés à la présence de l'entreprise "BEFRAARD" Le plus grave: Détonation générée par l'explosion d'engrais
- Servitude liée aux chemins de fer (T1)
- Canalisation de gaz (servitude I3)
- Bande d'effets létaux significatifs ELS (10 mètres)
- Bande des premiers effets létaux PEL (15 mètres)
- Bande des effets irréversibles IRE (25 mètres)
- Siège d'exploitation agricole
- Limite communale

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES
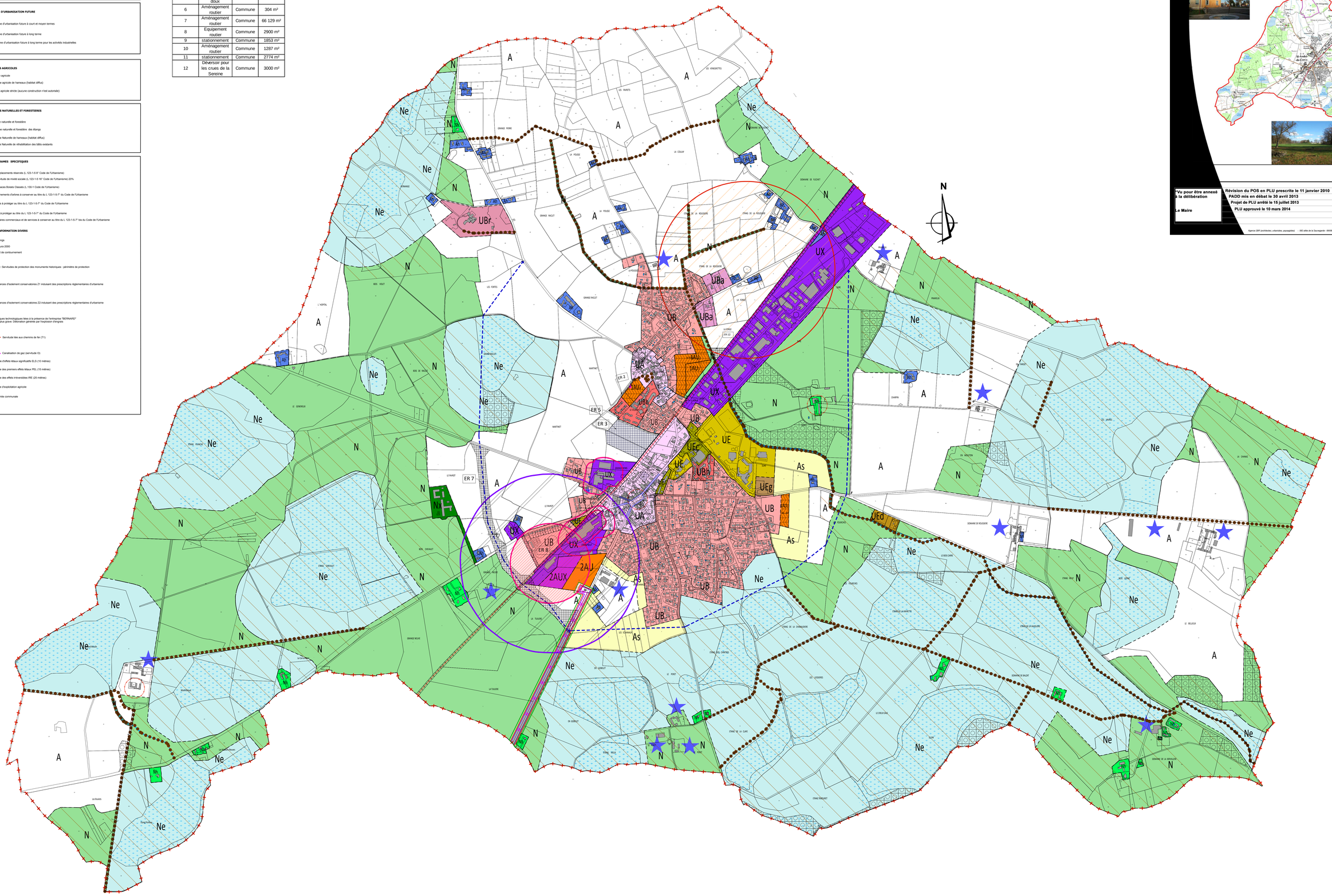
N°	Destination	Bénéfciaire	Superficie (en m²)
1	Aménagement routier	Commune	286 m²
2	Aménagement routier (vers la zone à urbaniser du Village)	Commune	623 m²
3	Bassin de rétention	Commune	35653 m²
4	Aménagement routier	Commune	659 m²
5	Création cheminement doux	Commune	1 640 m²
6	Aménagement routier	Commune	304 m²
7	Aménagement routier	Commune	66 129 m²
8	Equipement routier	Commune	2900 m²
9	stationnement	Commune	1853 m²
10	Aménagement routier	Commune	1287 m²
11	stationnement	Commune	2774 m²
12	Déversoir pour les crues de la Sereine	Commune	3000 m²